
1. OBJECTIF

Fournir un cadre permettant le meilleur monitorat possible afin d'optimiser l'enseignement de la RPG au Québec. Assurer une continuité dans le monitorat en permettant la formation dirigée par des mentors plus expérimentés.

2. CHAMPS D'APPLICATION

Physiothérapeutes, RPGistes, membres de l'Ordre de la Physiothérapie du Québec.

3. RESPONSABILITÉS

Le CPPP et M. Souchard ou son représentant doivent établir les besoins de moniteurs en fonction du nombre de formation planifiée et du nombre de participant.

Le CPPP recevra les candidatures et s'assurera que les candidats remplissent les exigences du poste.

M. Souchard ou son représentant, choisira les candidats parmi les candidatures retenus par le CPPP.

Le CPPP offrira l'encadrement nécessaire à l'exercice d'un monitorat efficient et pertinent grâce à l'encadrement des nouveaux par des mentors (moniteurs d'expérience).

Chaque moniteur devra offrir une disponibilité régulière lors de chaque formation organisée par le CPPP à moins d'empêchement majeur (à justifier à l'exécutif du CPPP).

Chaque moniteur devra assister aux formations continues offertes par le CPPP ainsi qu'à ses mises à jour. Les frais de sa participation seront à sa charge pour toute première présence à une formation. Lors de la reprise d'une formation, les frais d'inscription seront à la charge du CPPP, autant de fois que le moniteur répétera l'activité, les autres frais (repas, déplacement, logement...) seront à sa charge. L'absence à une formation continue devra être justifiée à l'exécutif du CPPP.

Les moniteurs devront se présenter à 15H00 le jour de leur monitorat en autant qu'ils soient à l'aise avec la matière pratiquée ce jour. Sinon, nous les encourageons fortement à être présents pour toute la journée (partie théorique et traitement). Dans certains cas particuliers, la présence à toute la journée pourrait être requise par le CPPP (une entente salariale pourra alors être négociée). Les

frais de déplacement, repas, logement... sont à la charge du moniteur lorsqu'il agit comme tel. Le salaire est déterminé par M. Souchard pour chaque formation.

4. CRITÈRES

- **Être membre physiothérapeute en règle de l'Ordre de la Physiothérapie du Québec**
- **Détenir le diplôme supérieur en RPG**
- **Expérience clinique de 5 ans en RPG (majoritairement)**
- **Recyclages réguliers et récents en RPG**
- **Démontrer beaucoup d'autonomie dans son apprentissage**
- **Démontrer de l'intérêt pour l'enseignement**
- **Avoir un esprit scientifique, analytique mais aussi clinique**
- **Un intérêt pour la recherche est un atout.**
- **Fournir une photographie et un CV**
- **Rédiger une lettre exprimant son intérêt particulier et ses qualités pour exercer ce poste.**